

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/644 22 décembre 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence : Belgique

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT (644ème séance plénière)

1. Date: Vendredi 22 décembre 2006

Ouverture : 15 h 10 Clôture : 15 h 15

2. <u>Président</u>: M. B. de Crombrugghe

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK

Président, Biélorussie

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a soumis la décision sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk à une procédure d'approbation tacite expirant le jeudi 28 décembre 2006 à 16 heures ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Président

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Mise en œuvre de la Décision No 18/06 du Conseil ministériel : Président
- b) *Mise en conformité linguistique des documents adoptés par le Conseil ministériel au cours de 2007 (SEC.INF/75/06)*: Président
- c) Funérailles du Président turkmène, S.E. Saparmurat Niyazov : Secrétaire général

4. Prochaine séance :

A annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/ 22 décembre 2006

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

644ème séance plénière

PC Journal No 644, point 1 de l'ordre du jour

DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK, SOUS RESERVE D'UNE PROCEDURE D'APPROBATION TACITE EXPIRANT LE JEUDI 28 DECEMBRE 2006, A 16 HEURES

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk jusqu'au 31 décembre 2007.